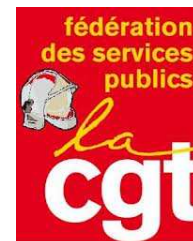




SYNDICAT CGT sdis35
2 Rue Gambetta
35000 RENNES
Email: Secretaire.cgt@sdis35.info
Site : www.sdis35.info
09.62.63.17.78



Communiqué

Rennes, le Mardi 4 Mars 2014

Mardi 4 mars 2014 la commission exécutive du syndicat CGT sdis35 s'est réunie pour statuer sur la situation de Monsieur David BANNIER agent de la fonction publique territoriale filière sapeur-pompier. Cette même commission exécutive a adopté la décision suivante :

- Considérant la publicité donnée par Monsieur David BANNIER à son adhésion et sa candidature sur une liste soutenue par le Front National à Fougères, parti politique prônant des thèses contraires aux valeurs de la CGT, et l'utilisation à cette occasion de son appartenance à la CGT,
- Considérant que les divers échanges téléphoniques et la rencontre de ce jour avec Monsieur David BANNIER n'ont pas conduit à une évolution de son point de vue dans le sens des statuts et orientations de la CGT,
- Considérant qu'il est également adhérent depuis plusieurs mois à un autre syndicat du sdis35,

La commission exécutive du syndicat CGTsdis35 décide à l'unanimité et sur la base de ses statuts, des statuts confédéraux et fédéraux, d'exclure Monsieur David BANNIER.

De ce fait et à compter de cette date, Monsieur David BANNIER n'est plus adhérent à la CGT.

La commission exécutive constate qu'il s'est de lui-même mis en dehors de la CGT en l'instrumentalisant, au profit d'un parti prônant des thèses contraires à nos valeurs d'une part et en adhérent également courant 2013 à un autre syndicat départemental du sdis35.

Plus largement, la commission exécutive affirme sa détermination à combattre toute nouvelle tentative d'instrumentalisation au profit des thèses de l'extrême droite et de leur banalisation.

Pour cela, la CE s'engage à mettre en œuvre un plan de travail, d'alerte et d'information aux agents de la collectivité quant aux projets du Front national concernant la Fonction publique, projets contraires aux principes de neutralité, d'égalité de traitement, et porteurs de graves régressions pour les services publics territoriaux, leurs usagers et leurs agents.

Pour la Commission exécutive du Syndicat CGT du Sdis35

Secrétaire Général CGT
du SDIS 35
LAMBERT Sébastien